

## Municipales

# Le Conseil d'Etat se prononcera dans trois semaines

C'est hier que les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sections du Conseil d'Etat examinaient le recours en annulation de l'élection municipale du printemps 2008 déposé par Philippe Tabarot, battu au soir du second tour d'un millier de voix par Bernard Brochand, maire sortant.

L'affaire a été mise en délibéré sous trois semaines, et comme souvent en pareil cas, la lecture de l'audience devant la juridiction administrative suprême n'est pas tout à fait la même selon que l'on se situe dans l'un ou l'autre des deux camps...

Pour la municipalité, les conclusions du rapporteur public n'auraient pas changé, les éléments apportés à

l'audience renforçant même sa justification de rejeter le recours de Philippe Tabarot.

Celui-ci se dit « confiant » quant à la décision qui sera rendue, affirmant que le rapporteur public a tenté de rejeter sa requête sur une question de forme. Sans succès, le tribunal souhaitant malgré tout analyser les éléments au fond.

Bref, pour reprendre une métaphore sportive que ne renierait pas M<sup>e</sup> Thiriez, conseil de Bernard Brochand, qui plaide hier <sup>(1)</sup> : 1 partout, la balle au centre... en attendant les tirs au but, pardon, le verdict du Conseil d'Etat!

CH.H

1. Frédéric Thiriez est le président de la Ligue Nationale de Football...

Nice Natin 19/09/09